

donner des réponses trompeuses au sous-comité de la Chambre qui fait enquête sur le Service pénitentiaire canadien et sur les raisons de cette absence au travail?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de rapport à jour sur cette question, mais j'en ferai volontiers transmettre un au député.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est peut-être une des dernières fois que je demande au président du Conseil privé, en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, quels sont ses projets à la Chambre pour le reste de la semaine et la semaine prochaine, selon le cas.

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, nous serions censés continuer aujourd'hui le débat sur la révision des limites des circonscriptions électorales, suivi du projet de loi sur l'immigration, des modifications au Code criminel et de la mesure sur les Olympiques. J'ai modifié légèrement le programme, car je crois comprendre que certains députés qui voudraient participer au débat sur les Olympiques ne seront pas ici demain, notamment le ministre des Postes que j'aimerais voir assister à une très importante fête historique en Nouvelle-Écosse demain.

**M. Baldwin:** J'invoque à nouveau le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré que nous entamerions un débat sur ce qu'il appelle, je crois, une modification au Code criminel, puis-je lui demander s'il a l'intention de terminer l'étude du bill avant la mise en délibération d'une autre mesure législative?

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, sauf la nécessité d'étudier le bill sur les Olympiques au cours de la semaine prochaine.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les travaux de la Chambre, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre a eu le temps d'examiner la proposition formulée hier, c'est-à-dire qu'avant d'étudier une autre mesure, nous mettions en discussion l'ordre n° 12, soit l'étape du rapport et la troisième lecture du bill concernant l'assurance-récolte.

● (1510)

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, pour répondre au député, si nous pouvions adopter le bill sans débat je le mettrais en discussion comme premier article de l'ordre du jour mais je n'ai aucune garantie que les choses se passeront ainsi.

**M. l'Orateur:** Le député a un rappel supplémentaire au Règlement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le ministre a essayé d'obtenir cette garantie. Il a celle de mon parti.

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au député de me donner une garantie et nous étudierons ce bill si les autres leaders à la Chambre disent qu'il n'y aura pas de débat.

**Des voix:** Debout.

## Remaniement de la carte électorale—Suspension

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je veux simplement dire que le moment et le lieu sont mal choisis. Il ne convient pas d'en discuter à la Chambre.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

#### MODIFICATION PRÉVOYANT LA SUSPENSION DE L'APPLICATION DE LA LOI

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 juillet, du bill C-208, tendant à suspendre l'application de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales dont le comité permanent des privilèges et des élections a fait rapport sans proposition d'amendement, ainsi que de l'amendement proposé par M. Blenkarn (p. 5758).

**M. l'Orateur:** C'est le moment de donner la parole au député de Carleton-Charlotte (M. McCain).

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, les divergences d'opinions varient, s'étoffent et se multiplient, semble-t-il, à mesure que le bill suit la procédure de la Chambre. Elles se multiplient un peu plus à mesure que la session avance. Aucun débat de la Chambre n'a mieux montré les divergences d'opinion qui peuvent exister parmi les députés que celui sur la révision des limites des circonscriptions électorales et sur l'amendement relatif au délai. Le changement proposé par la mesure modificatrice n'est pas nouveau au Canada. C'était nécessaire et ce le sera encore sans aucun doute.

À l'origine, lorsque le Canada a été formé sur la base de négociations, les régions qui portent maintenant le nom de provinces présentaient des différences. Après avoir négocié on a abouti à une décision considérée à l'époque comme un accord contractuel équitable en matière de représentation. J'ai écouté avec intérêt les députés selon lesquels il n'était pas équitable pour le pays que certaines provinces se voient octroyer un nombre minimum de sièges. Il vaudrait mieux dire que davantage de provinces devraient recevoir un nombre minimum de sièges afin d'être, au moins géographiquement, représentées plus convenablement et plus efficacement.

Bien que ce soit peut-être une très intéressante hypothèse je suis sûr que si on proposait de modifier le nombre minimum de sièges de certaines provinces cette initiative provoquerait une levée de boucliers générale qui irait à l'encontre de nos objectifs. En outre, on demanderait à la Chambre de refuser d'honorer l'accord contractuel qui a donné naissance au Canada. Cet accord contractuel ne concernait pas nécessairement et uniquement les sièges mais parfois la nécessité de construire un chemin de fer. Aussi, pour moi-même comme pour beaucoup d'autres, il serait logique pour la population canadienne d'envisager de reprendre les rails du chemin de fer qui représentait la condition d'entrée d'une province dans la Confédération alors que, parallèlement, nous honorions l'autre condition du contrat qui était d'accorder un nombre minimum de sièges à une autre région du pays. Voilà l'accord contractuel conclu par un gouvernement sensé.